

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

CIRCULAIRE N° 247 DU 26-8-1976

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

CLT : B-01

OBJET : Bulletin des
Ajustements.-

A MM. les Directeurs

les Sous-Directeurs

les Chefs de Bureaux

les Chefs et Inspecteurs de Visite

les Chefs de Sections des Ecritures
et d'Entrepôt –

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint
le nouveau Bulletin des Ajustements ayant réceptionné l'objet d'une mise
à jour complète reprenant à la fois les taux précédemment accordés aux
importateurs nouvellement déterminés par le Bureau de la Valeur.

Ce Bulletin se substitue aux trois anciens recueils, ainsi
qu'aux modificatifs et additifs qui les ont complétés et est
applicable immédiatement.

Vous voudrez bien communiquer à la Direction du Service
des Enquêtes Douanières tout nouveau courant d'importation afin
qu'elle puisse procéder à l'examen des conditions commerciales et
déterminer de nouveaux taux d'ajustement de valeur./-

M. K. ANGOUA.